



## **Allongement du congé paternité : Un premier pas vers plus d'égalité**

La FSU acte positivement la décision du gouvernement d'allonger le congé de paternité et d'accueil du jeune enfant, le passant de 14 jours à 28, mais dont seulement 7 jours seront obligatoires, à compter du 1er juillet 2021. Cet allongement était l'un de ses mandats de longue date.

Allonger le congé paternité, c'est permettre de mieux répartir la charge mentale, les tâches domestiques et éducatives entre les deux parents. En effet, l'inégale répartition de ces tâches au sein des couples est une réalité attestée par nombres d'études. L'arrivée des enfants ne fait que creuser cet écart. Permettre à l'autre parent de prendre toute sa place dès la naissance de l'enfant pourrait faire évoluer cet état de fait.

Plus l'autre parent passera de temps à prendre soin de son enfant, à essayer de le comprendre, de l'écouter, de l'aider, à jouer avec lui, plus le lien d'attachement se renforcera et plus la construction sociale genrée, qui entretient l'idée qu'il y aurait un lien mère/enfant plus fort, pourra être déconstruite.

Enfin, l'allongement du congé paternité et d'accueil du jeune enfant est un dispositif favorable à une plus grande égalité professionnelle. Si les femmes continuent d'assumer la majorité du travail parental, les employeurs persisteront à considérer toutes les femmes comme moins investies au plan professionnel, parce que devant être remplacées pendant leur congé maternité ou parental, ou étant plus souvent absentes. L'allongement du congé paternité et d'accueil du jeune enfant permettra une reconnaissance dans la société, comme dans les lieux de travail de la responsabilité et l'engagement des pères et du deuxième parent. Il participera donc au desserrement du temps global des femmes beaucoup plus contraint que celui des hommes du fait des nombreuses tâches dont elles ont toujours la charge.

Pour la FSU, cette annonce est une étape importante dans la lutte pour l'égalité effective des droits entre les femmes et les hommes mais la France reste derrière plusieurs pays européens comme la Norvège où le 2ème parent a droit à 15 semaines en percevant l'intégralité de son salaire ou encore l'Espagne où il est passé de 5 à 8 semaines là aussi avec intégralité du salaire.

Le combat pour une égalité effective des droits entre les femmes et les hommes est loin d'être fini. Pour cette raison, la FSU continuera de mobiliser les agent-es pour revendiquer une égalité réelle entre les Femmes et les Hommes.

Elle interviendra dans toutes les instances de la Fonction publique pour faire progresser l'égalité professionnelle (avancement, déroulement de carrière, rémunération, lutte contre les violences sexuelles et sexistes...).

La FSU porte aussi haut et fort la nécessité d'un grand service public de la petite enfance et de la dépendance.

Les Lilas, le 29 septembre 2020

